

# HOTOT-EN-AUGE (*Calvados*)

## Manoir de Langle

### Demi-croisée

1545



Le manoir de Langle, situé sur l'ancienne paroisse de Brocottes, a été édifié à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et plusieurs fois remanié, notamment par l'adjonction vers l'est de deux travées supplémentaires. Une campagne de travaux nous intéressera plus particulièrement, celle de 1545 qui a mis au goût du jour le manoir pour le doter de fenêtres plus importantes<sup>1</sup>. Il conserve en effet de cette époque des châssis d'une demi-croisée en façade est. Heureusement préservés par M. Gérard Gaugain (menuisier) avant l'incendie du manoir, ils ont été quelque peu restaurés mais conservent néanmoins une grande authenticité. Ils nous permettront d'étudier un modèle de volet inédit et de fixer un jalon bien daté dans une période où les évolutions sont importantes.

#### *La menuiserie*

##### Le bâti dormant

Il n'y a pas de bâti dormant proprement dit. Les vantaux vitrés étaient ferrés sur un pan de bois dans lequel ils étaient encastrés totalement et affleurés au même nu intérieur.

##### Les vantaux vitrés

###### *Le vantail vitré du haut*

Il est traditionnellement assemblé à tenons et mortaises non traversées. Ses chants intérieurs reçoivent des feuillures pour installer une vitrerie mise en plomb à l'extérieur et un volet à l'intérieur<sup>2</sup>.

###### *Le vantail vitré du bas*

Sa structure est assemblée suivant les mêmes principes, mais son bâti est divisé par une traverse intermédiaire axée (fig. 1.1 et 1.2). Malgré une similitude d'aspect, les deux compartiments délimités par cette traverse avaient des fonctions différentes. Celui du haut possédait une vitrerie à l'instar du vantail précédemment étudié, tandis que celui du bas recevait un panneau ajouré qui n'a laissé aucune trace, hormis les rainures pour l'installer (plan n°3)<sup>3</sup>.

##### Les volets

Ils sont constitués de deux ais (planches) d'environ 20 mm d'épaisseur raccordés par des feuillures et consolidés par deux goujons horizontaux (fig. 1.4 et 1.5). Cette façon de faire était très utilisée au Moyen Âge où ces ais étaient rigidifiés par des barres chevillées<sup>4</sup>, mais ici elles sont remplacées par deux emboîtures assemblées à tenons et mortaises (fig. 2.1 et 2.3). Techniquement, les goujons ne se justifient plus. A l'extérieur, les volets reçoivent une feuillure périphérique pour les rapprocher des vitreries et gagner quelques millimètres permettant d'affleurer leur nu intérieur à celui des vantaux vitrés. Les bâtis à recouvrement qui commencent à être utilisés depuis le premier quart du siècle n'ont pas encore supplanté les anciennes techniques.

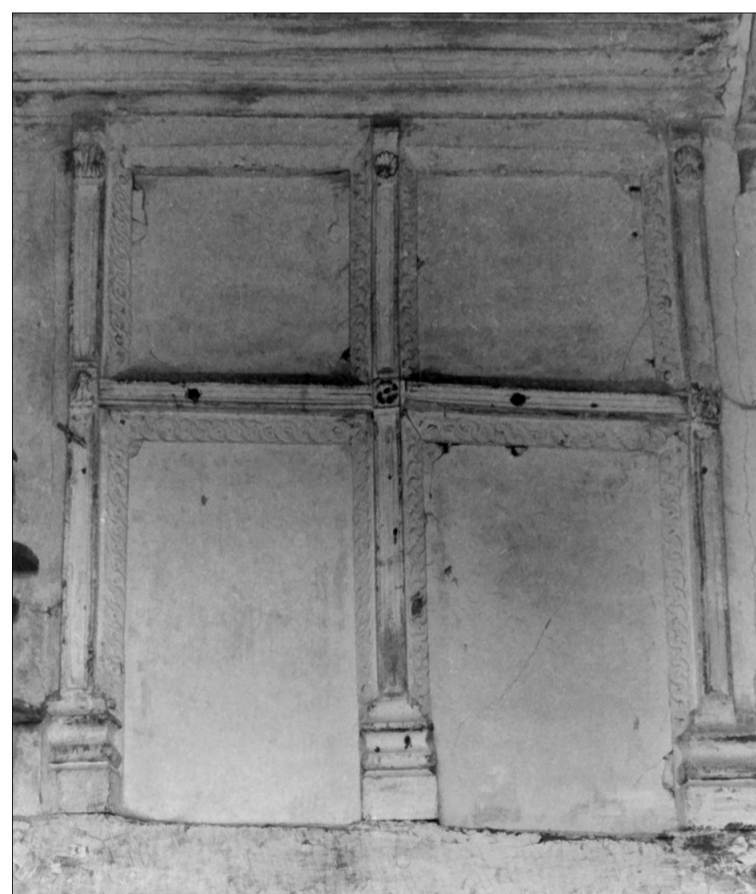


Fig. E.1. Fenêtre due à la modernisation du manoir en 1545  
Photo M.-H. Since, 1979, DRAC de Normandie

1 Y. Lescroart et R. Faucon, *Manoir du Pays d'Auge*, Paris, Mengès, 1995, p. 219.

2 Quelques éléments ont été rognés lors de leur restauration. Les sections du plan n°3 restituent leurs dimensions initiales présumées.

3 Quelques exemples de panneaux ajourés : château de Bois Orcan à Noyal-sur-Vilaine (étude n°35005), édifice de la région du Mans (étude n°72003) et manoir du Vilambert à Saint-Gatien-des-Bois (étude n°14016).

4 Quelques exemples de volets consolidés par des barres chevillées : logis de Vendanger au Guédeniau (étude n°49001), logis du Grand-Poillé à Contest (étude n°53006), maison sise 16 rue Carnot à Mirebeau (étude n°86003) et château de la Motte Glain à la Chapelle-Glain (étude n°44001).

## La serrurerie

### Les organes de rotation

La rotation des vantaux vitrés était assurée par des fiches entaillées dans les montants dont seule la partie femelle a subsisté (fig. 2.2 et 2.6)<sup>5</sup>. L'entaillage de leur nœud sous le nu intérieur permet de penser que la partie fixée sur le pan de bois était elle aussi entaillée et non pas posée en applique.

La rotation du volet du haut est assurée par de petites fiches à cinq nœuds à broche rivée (fig. 2.2), alors que les volets du bas sont ferrés sur des fiches à trois nœuds seulement (fig. 2.6). La hauteur de ces fiches est faible, mais leurs ailes sont longues et profondément entaillées. Il est intéressant de noter que les volets de ce type étaient auparavant ferrés par des pentures à charnière, donc des ferrures appliquées sur les ouvrages<sup>6</sup>. Il y a donc ici une évolution notable du mode de ferrage des volets. Des fiches de ce type étaient également employées sur un châssis plus ancien du manoir de la Morsanglière à Bonneville-la-Louvet (Calvados)<sup>7</sup>.

### Les organes de fermeture

Il n'ont pas été conservés. Les targettes sur platine ovale visibles sur les photos ont été posées lors de la restauration des châssis. On peut toutefois préciser, d'après les entailles laissées dans les montants (fig. 1.3), que les vantaux vitrés fermaient par des targettes enclouonnées. Les volets étaient fermés quant à eux par des tourniquets. Les figures 2.4 et 2.5 montrent leur axe et les rayures laissées sur le bois par leur rotation. Les tourniquets semblent d'un usage courant en Normandie. On les présume aux manoirs de la Morsanglière à Bonneville-la-Louvet et du Bais à Cambremer (étude n°14022). Par contre, ils sont conservés aux manoirs de Saint-Christophe à Firfol et dans deux autres manoirs que nous avons étudiés dans les régions de Saint-Lô (étude n°50001) et Carentan (étude n°50003).

### Les organes de préhension

A l'instar de plusieurs manoirs de cette époque, chacun des volets avait une petite pendeloque pour en faciliter la manœuvre<sup>8</sup>. Généralement ces pendeloques accompagnent des targettes ou des loquets à bouton et ne sont donc pas indispensables. Ici, l'emploi de tourniquets pour fermer les volets leur rend leur rôle primitif.



Fig. E.2. Fenêtre de l'étage (façade sud)  
Photo M.-H. Since, 1979, DRAC de Normandie

## Datation

La date de 1545 est donnée par un poteau de la fenêtre centrale de l'étage de la façade antérieure (fig. E.2). Bien que le châssis présente une facture relativement sobre et qu'il ait perdu quelques éléments, comme une partie de sa serrurerie et son panneau ajouré qui nous auraient probablement aidé à le dater, plusieurs de ses caractéristiques nous incitent à le rattacher au millésime inscrit sur la façade. Les volets sont traditionnellement arasés et n'utilisent pas encore la technique du recouvrement. Pour autant, leur forme a évolué en abandonnant les barres posées en applique au profit d'emboîtures. Par ailleurs, à l'instar des croisées sur bâti dormant qui se développent dans ce deuxième quart du XVI<sup>e</sup> siècle, les bâtis, même en l'absence de recouvrement, commencent à utiliser les fiches entaillées et à abandonner les paumelles ou pentures en applique. Ces caractéristiques permettent de penser que ces châssis ont bien été réalisés pour l'agrandissement des fenêtres en 1545.

Remerciements : à M. Gérard Gaugain, menuisier à la retraite à Dozulé, et à M. Yves Lescroart, Inspecteur général honoraire des monuments historiques, pour l'indication de ce témoin et leur collaboration.

#### Situation



#### Typologie

Type 4.MM.P



#### Documents annexés

Planche n°1 : Châssis  
Planche n°2 : Châssis  
Plan n°1 : Châssis / élévation intérieure  
Plan n°2 : Châssis / élévation extérieure  
Plan n°3 : Châssis / sections

5 Les serrureries conservées étant limitées aux fiches, nous ne leur avons pas consacré de plan spécifique. Leurs dimensions sont les suivantes :  
- vantail du haut : les nœuds subsistants ont une hauteur de 20 mm pour des diamètres extérieurs de 12,5 et 13,5 mm (int. 8 et 8,5 mm) ;  
- vantail du bas : hauteur 26,5 et 28 mm, diamètre extérieur 12,5 et 13 mm, diamètre intérieur 8 et 8,5 mm ;  
- volet du haut : hauteur 32,5 et 33 mm, diamètre extérieur 10,5 et 11 mm ;  
- volets du bas : hauteur 19 à 20,5 mm, diamètre extérieur 10 mm.

6 Des pentures à charnière sont employées au manoir Saint-Christophe à Firfol (Calvados), daté de la fin du XVe siècle ou du début du suivant par le CRMH et distant d'une trentaine de kilomètres.

7 Y. Lescroart, « Le manoir de la Morsanglière », dans *Le Pays d'Auge*, 33<sup>e</sup> année, n°12, 1983.

8 On les retrouve aux manoirs de la Morsanglière à Bonneville-la-Louvet, de Saint-Christophe à Firfol et du Bais à Cambremer, tous trois dans le Pays d'Auge.